



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2024

Présidence : Yves CRISTIN

Secrétaire de séance : Rachel VITTE

Présents : Mmes, Laurence BOUCHARD, Nadine de LAJUDIE, Anabela FOREY, Frédérique LECLERE, Florence PROST, Rachel VITTE

Mrs. Yves CRISTIN, Olivier FERNANDEZ, Patrick FOURNIER, Georges PICOT, Antoine SCHERMESSE, Schoff, Mohammed ZAHID

Excusé : Clément SULPICE

Absents : Arnold MORANDAT, Isabelle DUCHEMIN

Lors de la séance du **25 avril 2024 à 20h15**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Yves CRISTIN à la mairie salle du conseil, a étudié les dossiers suivants :

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2024

2) Demandes de subventions :

- PREFECTURE et DEPARTEMENT, Pour le projet « bâtiment mairie école » rénovation énergétique pour un montant de travaux de 41 000 €
- PREFECTURE, pour le projet « démolition tènement » au centre village, pour un montant de travaux de 94 676 €

3) ENEDIS convention de servitudes : Le Maire rappelle à l'assemblée qu'une délibération a été prise le 27 avril 2023 afin d'établir un contrat de bail avec la société CELLNEX France INFRASTRUCTURES,

Que l'opérateur BOUYGUES TELECOM a été désigné pour construire une antenne relais sur la parcelle « LA PRAIRIE » section A324,

Suite au tracé des ouvrages, Il est nécessaire de signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour les parcelles A 324 et A 1344 afin que l'entreprise puisse implanter ces ouvrages électriques de distribution publique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE la convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles cadastrées A 324 et A 1344,

CHARGE le Maire de signer tout document s'y afférent.

4) SIEA – fond de concours : la commune a adopté le recours au mécanisme du fonds de concours afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie.

Elle a approuvé l'inscription des dépenses de réalisation ou de fonctionnement d'un équipement public local en matière de maîtrise de la consommation d'énergie, en section d'investissement (subventions d'équipements aux organismes publics). Les dépenses relatives aux autres types d'opérations resteront à inscrire en section de fonctionnement.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le PEDT (projet éducatif territorial) va être renouveler pour les 3 prochaines années. Les différents intervenants sont les 4 communes (Dompierres sur Veyle, Lent, Saint André sur Vieux Jonc et Servas), Alfa 3a, la caisse d'allocations familiale et l'académie.
- Ligne de covoiturage : l'animation aura lieu le samedi 29 juin matin sur le marché en remplacement du samedi 6 juillet
- Dates des prochains conseils municipaux 2024 (sous réserve de modification)
23 mai, 20 juin, 19 septembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50